

Cloud Partager des documents

mardi 19 juin 2018, par [Jean-Pierre](#)

Déposer des documents et les partager entre membres de l'association - ou même plus largement avec tout le monde - grâce au partage par liens.

Éditer à plusieurs un même fichier grâce aux "pads" : c'est possible, en envoyant tout ça dans les nuages !

Un cloud, pourquoi faire ?

Un cloud (nuage en français) est un espace de fichiers qui vous permettra de :

- Créer des répertoires et des sous-répertoires (comme sur votre poste de travail)
- Téléverser des fichiers dans ces répertoires. Vous pouvez téléverser de "gros" fichiers (vous avez plusieurs Go à votre disposition)
- Partager ces fichiers entre utilisateurs du nuage, ou avec des personnes n'ayant pas de compte sur le service (partage par lien public)
- Éditer "à plusieurs" un fichier, par exemple pour faire ensemble un compte-rendu de réunions. Pour cela, nous avons installé la suite bureautique OnlyOffice, qui vous permet d'éditer en ligne, de manière collaborative, des documents de texte, de tableur, ou de présentation. Vous pouvez utiliser (en importation comme en exportation) des fichiers aux formats Libre Office aussi bien que Microsoft Office, générer des pdf... ou encore faire défiler une présentation sur l'écran : idéal en réunion, qu'elle soit en présentiel ou en visio.
- Maintenir un calendrier en ligne pour les activités de votre association

On y met quoi dans ce nuage ?

- Comme toujours, on n'y met pas de documents "illégaux".
- De la même manière que le PIC n'héberge pas de sites web "personnels", le nuage du PIC n'a pas pour vocation d'héberger vos données à vous : dans le nuage, on ne doit trouver **que des données utiles pour les associations**, pas pour les adhérents individuels !
- Quelles données ? Des textes, des comptes-rendus de réunion, des fichiers de logos... mais aussi (sans en abuser) : les photos ou les vidéos de votre dernier événement, des projets d'affiche, etc.

ATTENTION ! La place disque n'est pas infinie : le disque coûte des sous et... de l'émission de CO₂. Donc avant de déposer des données dans le nuage du PIC, **réfléchissez à leur utilité !** Et lorsque les données déposées ne sont plus utiles, n'oubliez pas de les retirer. En un mot : les données que vous déposez ici doivent être **gérées**, pas déposées comme dans un "fourre-tout"

Chouette je vais sauvegarder mes fichiers dans le nuâââge

NON notre cloud n'est pas un outil de sauvegarde, encore moins d'archivage.

Le cloud du PIC sert à partager des documents vivants, pas à entreposer des documents refroidis. Pourquoi ? Parce que :

1. Nous n'avons pas d'espace disque "infini"

2. Nous essayons d'être "numériquement sobres". Or entreposer des Gigaoctets de fichiers en ligne c'est du gaspillage d'énergie et de l'émission de CO2 en pagaille.
3. Nous ne sauvegardons pas systématiquement le cloud ! Si le centre de données brûle (on n'espère pas), tout disparaît ! Et si vous supprimez des fichiers par erreur nous ne pourrons pas vous les récupérer.

Donc qu'on se le dise : le cloud du PIC n'est pas une solution de sauvegarde ! Utilisez le cloud pour partager ou éditer vos données en ligne, mais gardez au chaud, *chez vous*, vos données importantes.

Si vous tenez à sauvegarder votre cloud vous pouvez :

- Acheter un (ou deux) disques durs de forte capacité et copier le contenu du cloud sur ce disque. Si vous êtes deux à faire cela (avec deux disques) c'est encore plus sûr ! Mais bien sûr ça ne se fait pas automatiquement, il faut donc être rigoureux.
- Utiliser le cloud d'un autre chaton pour les sauvegardes, par exemple <https://www.dedikam.com>.

Comment ça marche ?

Le logiciel utilisé est [NextCloud](#) pour le stockage, [OnlyOffice](#) pour la bureautique. Nextcloud est configuré de la manière suivante :

- Il n'y a **qu'un seul nuage** au PIC pour toutes les associations
- Une association (appelons-la **notre-asso**) qui désire utiliser le cloud doit nous le demander. Le PIC va alors créer quelques utilisateurs, ainsi qu'un groupe qui aura pour nom : **mon-asso**
- Ces utilisateurs sont "administrateurs du groupe **mon-asso**". Ils peuvent à leur tour :
 - Créer (ou supprimer) des utilisateurs et les faire appartenir au groupe **mon-asso**. Ainsi **les administrateurs de chaque association sont responsables des utilisateurs de leur association.**
 - Créer ou supprimer des sous-groupes d'utilisateurs.
- On se connecte au nuage en entrant ses identifiants, mais on peut aussi dans certaines conditions (grâce au partage par lien public) télécharger, téléverser, éditer des fichiers sans avoir de compte sur le nuage.